



**Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques**

----  
**Fédération syndicale unitaire**

## Déclaration préalable des commissaires paritaires du SNASUB/FSU

La réforme de l'évaluation conduite en 2002 a été largement contestée par les agents. Nous allons étudier dans cette CAPA la deuxième et dernière campagne de notation. La relance de la procédure de notation en 2007, pour la période de référence du 1er septembre 2005 au 31 août 2007 a été scandaleuse, scandaleuse à tous les niveaux tant la campagne de 2005 (organisée sur la base réglementaire du décret n°2002-682) avait été catastrophique.

Le Snasub-Fsu rappelle son opposition résolue à ce dispositif qui n'a pour fonction que d'introduire la concurrence entre collègues : il est incompatible avec le souci de favoriser le travail en équipe, qui devrait constituer la préoccupation de toute autorité soucieuse de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Pour être efficace en matière de service public, les personnels ont besoin de travailler en équipe, collectivement. Cette notation aura aussi complètement laminé le principe d'égalité de traitement des personnels puisque tout repose sur une relation individualisée à l'extrême entre le notateur de proximité et l'agent noté.

Cette année, contrairement à ce qui a été fait en 2005, la note initiale proposée par le supérieur hiérarchique n'a pas été communiquée aux collègues avant le travail de la Commission d'harmonisation et le résultat est amer pour beaucoup d'entre nous.

La note chiffrée est utilisée pour les réductions d'ancienneté bien sûr, mais tient aussi une place non négligeable dans les barèmes d'avancement de grades. Beaucoup de collègues peuvent être doublement, pénalisés.

Malgré l'inégalité de traitement constatée, malgré l'arbitraire hiérarchique révélé au grand jour dans bien des endroits, malgré l'aspect "usine à gaz" coûteuse en heures de travail, le gouvernement n'a pas pris la peine de revenir sur la réforme de la notation ouverte par le décret FP de 2002.

Pire, les intentions en la matière (l'évaluation de la valeur professionnelle) sont encore plus mauvaises pour nous puisque le nouveau décret prévoit (entre autre) d'établir un lien entre l'évaluation et l'indemnitaire. Le déroulement de carrière plus ou moins rapide pourra être désormais conditionné par le seul compte-rendu d'entretien, instrument de départage nettement moins objectif, transparent et révisable qu'une note chiffrée. En outre, l'introduction d'un rapport comme seule base risque de déposséder les représentants des personnels dans les CAPA de la possibilité de défendre individuellement les collègues et de veiller à une égalité de traitement.

L'engagement professionnel des agents de l'Etat se construit en premier lieu sur le sens de leur travail, sur la nature de leurs missions. L'insistance du gouvernement sur les « coûts » sans que jamais ne soit évoquée l'indéniable contribution de la Fonction Publique à la vie quotidienne des citoyens et au développement du pays, la remise en cause de pans entiers de missions est aujourd'hui pour les personnels source de souffrance.

Le Snasub-Fsu de l'académie d'Amiens poursuivra son engagement contre l'individualisation des règles de rémunération et d'avancement avec la même détermination, jusqu'à l'obtention d'un système équitable, permettant la défense des intérêts des collègues et de déroulements de carrières basés sur des règles d'égalité de traitement. Nous ne voulons pas d'un retour en arrière mais un avancement égal et accéléré pour tous.

### **Le Snasub-Fsu se prononce :**

- pour un entretien professionnel sur les besoins de formation déconnecté de tout enjeu de carrière ;
- pour un avancement égal et accéléré pour tous ;
- contre la modulation indemnitaire autorisant la baisse de salaires déjà scandaleusement bas ;
- pour l'attribution des réductions d'ancienneté au plus grand nombre.